

# CODE DE VIE

Le code de vie de l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine comporte des règles qui t'aident à vivre avec les autres et qui te permettent d'apprendre dans un milieu agréable et sécuritaire.

Les règles de l'école sont là pour t'aider à devenir une personne responsable et respectueuse des autres ainsi que de ton environnement.

## **J'apprends à être responsable**

- J'arrive à l'heure à l'école. C'est une question de respect envers les autres.
- Je prends soin de mon hygiène personnelle. Je porte des vêtements propres, adaptés à la saison, décents (ex. : chandail qui couvre le ventre) et sans inscription ou dessin référant à la violence.
- Je me présente à l'école avec tout le matériel dont j'ai besoin pour travailler. Je porte des vêtements appropriés lorsque j'ai de l'éducation physique.
- J'apporte des collations nutritives. La gomme et les bonbons sont interdits, sauf en cas d'activités spéciales, sur autorisation de mon enseignant ou de mon éducateur.
- Je laisse à la maison tout ce qui n'est pas directement lié à l'école sauf au moment où mon professeur ou mon éducateur l'autorise. En aucun temps, l'école ne sera responsable des objets perdus ou volés. De plus, l'école n'est pas un lieu d'échange ou de commerce, de cartes, de jouets, etc.
- Je porte mes chaussures en tout temps.
- Je m'engage dans mes apprentissages et je persévère.



## **J'apprends à vivre en harmonie avec les autres**

- Je suis poli et respectueux avec tous dans mes paroles, mes gestes et mes attitudes.
- J'utilise le message clair lorsqu'il y a un conflit. Si cela ne fonctionne pas, j'en parle à un adulte.
- À l'école comme dans la cour, j'adopte un comportement pacifique.
- L'intimidation directe, indirecte et la cyberintimidation ne sont pas tolérées. Si je suis victime ou témoin d'intimidation, je dois en parler à un adulte.
- J'utilise à l'extérieur de la cour ma bicyclette, ma trottinette, ma planche à roulettes...
- Je circule calmement dans l'école, en marchant, et je garde la droite dans les escaliers.
- Je vouvoie le personnel de l'école.
- J'utilise le titre de « Madame » ou de « Monsieur » pour m'adresser au personnel de l'école.



## **J'apprends à respecter mon environnement**

- Je prends soin du matériel de l'école et de mon environnement, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école (ex. : arbres, clôtures...). En cas de perte ou de bris volontaire, mes parents doivent assumer les frais de remplacement.
- Je comprends que les vols, bris, activations malveillantes de l'alarme-incendie et endommagements des biens et des lieux ne sont pas tolérés et que mes parents et moi devons rembourser des coûts liés à de tels gestes.



## Interdiction cellulaire, écouteurs et appareil mobile personnel

### Interdiction totale à l'école



L'utilisation du téléphone cellulaire, des écouteurs et de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'école du début à la fin de la journée de classe, y compris durant les pauses et l'heure du dîner. Cette interdiction s'applique à l'ensemble du terrain de l'établissement, sauf exception pour des raisons pédagogiques ou de santé, ou pour des besoins particuliers.

L'élève et ses parents comprennent et acceptent qu'en cas de bris, perte ou vol de l'appareil, le CSSDM et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

## Conséquences

Voici des interventions que le personnel de l'école peut choisir, selon la gravité du geste posé, si tu ne respectes pas l'une ou l'autre des règles du code de vie :



- Avertissement verbal
- Réflexion et échange avec l'adulte
- Réparation de la faute
- Réflexion écrite/copie
- Retrait temporaire du groupe
- Rencontre enfant/intervenants concernés/direction
- Communication et/ou rencontre avec les parents
- Suspension temporaire de l'école

**L'ensemble des intervenants s'engage à soutenir l'application du code de vie.**

### **Engagement de l'élève**

Je m'engage à respecter le code de vie.

Signature: \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

### **Engagement des parents**

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et je m'engage à le faire respecter par mon enfant.

Signature du parent: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Version du 2 février 2026

Pour la résolution de conflit et la prévention de la violence, veuillez vous référer aux documents sur notre approche sur le site de l'école (Plan de lutte, Arass, message clair).

<https://plandelutterap.csdm.qc.ca/Imprimer/Rapport?ecole=098>